



Dettes de mon ex femme que je règle

Par **tchot2a**, le **12/12/2008** à **10:20**

Je suis séparé de mon ex femme depuis juillet 2004 et divorcé depuis 2005. Quand je suis parti de chez moi, mon ex n'a payé aucun loyer, ni facture, ni impôts locaux; la somme est montée jusqu'à 20 000.00 €. Etant donné qu'elle n'a pas de travail, on m'a demandé de tout régler et j'ai une saisie sur salaire de 300.00 € par mois. J'ai une nouvelle compagne avec qui j'ai une petite fille. Quand elle est née, j'ai eu droit à un congé paternité, réglé par La Sécu. Mon ex femme a donné un RIB à elle et a encaissé l'argent de mon congé paternité... Quand je me suis séparé, je suis parti sans rien de chez moi et récemment mon ex a retrouvé des vieux chèquiers à moi et a fait pour 2000.00 € de chèques; je me retrouve donc fiché bancaire et on me demande de rembourser cet argent... Voici quelques uns des "coups" de mon ex... Que puis-je faire juridiquement?

Par **timati**, le **12/12/2008** à **14:43**

Bonjour, Je ne suis pas experte en la matière mais quelques questions et idées me viennent. Déjà que dis le jugement de divorce concernant la prestation compensatoire que vous devez verser à votre ex? Comment se fait-il qu'elle ait réussi à passer devant vous à la sécu pour fournir un RIB???? Il faut porter plainte à mon avis. Quant aux chèques qu'elle a émis à votre place c'est illégal. La signature le prouvera. Demander conseil à votre banquier. Il est possible de contester la signature. Là encore je pense qu'une plainte contre votre ex est plus que nécessaire!!!

Par **tchot2a**, le **12/12/2008** à **15:03**

Merci de me répondre et de vos conseils.
Je ne verse pas de prestation compensatoire mais une pension alimentaire tous les mois comme l'indique mon jugement de divorce.
Pour la Sécu, comme elle portait encore mon nom, la Sécu s'est plantée, mais l'a reconnu et m'a fourni un papier afin de pouvoir porter plainte...
C'est vrai que j'ai tardé à engager des procédures, mais c'était pour ne pas perturber les enfants que j'ai eu avec elle...